



Que puis-je exiger lors d'injures au travail

Par **marie74_old**, le 17/12/2007 à 18:16

bonjour,

Alors que je demandais de l'aide en vente parce que nous n'arrivions pas à gérer l'affluence à deux. l'un de mes collègues m'a conseillé de "bouger mon cul" et m'a insulté de "connasse". Mon chef était là et n'a rien dit (il s'entend très bien avec ce mec). puis lorsque gênée et désespérée j'ai demandé de l'aide à mon chef, il m'a dit "qu'est-ce que tu veux que j'y fasse" puis a demandé à mon collègue (qui m'a insulté) de venir nous aider... Alors mon collègue a clairement hurlé "mais qu'elle bouge son cul elle, ça fait deux heures qu'elle est là et qu'elle fout rien.." (ce qui est entièrement faux puisque je suis montée pour un renseignement concernant un client et que depuis le début de la matinée je travaillais en vente (nous avons un coin vente et à l'étage un labo). le labo étant situé sur une mezzanine, les clients ont tout entendu... Je suis redescendu avec l'envie de pleurer mais j'ai contenu mes larmes. mon collègue est tout de même venue nous aider et a ensuite essayé de rigoler avec moi en me chatouillant (puisque à la base nous nous entendions bien). Lorsque je suis partie en pause et que je ne lui avais toujours pas reparlé, il a rajouté "tiens revoilà la dépressive, si y'a quelque chose qui va pas faut aller te faire soigner..." j'ai fallu quitter mon poste mais relativisant je suis restée, j'ai tout de même éclaté en sanglot lorsque mon chef m'a demandé ce qu'il se passait... Après avoir expliqué il me dit "mais il rigolait" (je rapelle qu'il adore ce mec). et de rajouter "il ne faut pas créer de tensions d'animaux comme ça" Comme si c'était ma faute...

Je suis retournée deux jours au travail et toujours pas d'excuses, toujours pas d'explications.. je me suis fait arrêter pour dépression et je leur ai envoyé une lettre en AR leur relatant l'histoire et demandant un entretien avec notre chef de secteur (hiérarchiquement au-dessus du chef dont je parle) pour discuter de mon avenir dans la société. A savoir qu'il est clair que je ne souhaite pas retourner travailler là-bas.

Puis-je négocier mon licenciement? Suis-je en mesure d'exiger le licenciement si je leur dit que je me mettrais en arrêt jusqu'à? OU puis-je demander par exemple deux mois de salaires comme compensation le temps de retrouver un autre travail car je me suis sentie moralement

harceler (injures devant l'équipe ... certaines personnes pourront confirmer mes dires)! Puis, puis-je les menacer d'un conseil au prud'homme s'il refuse ttes négociations?
MERCİ BEAUCOUP